|  |  |
| --- | --- |
| |  | | --- | | ***DISCOURS DE MADAME LA VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE A LA CEREMONIE DEDIEE A LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE L’ECOSYSTEME DES MANGROVES***  **Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux, Partenaires du développement ;**  **Mesdames et Messieurs les Experts ;**  **Distingués Invités et Chers Participants ;**  **Tous à vos titres et qualités respectifs,**  Je suis particulièrement honorée de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l’occasion de la cérémonie dédiée à la journée internationale pour la conservation de l’écosystème des mangroves.  Mes sentiments de reconnaissance s’adressent également à nos partenaires techniques et financiers qui ont fait que cette cérémonie devienne une réalité particulièrement à l’UNESCO.  Aux autres invités ici présents, je vous salue tous pour avoir répondu positivement à cet appel malgré vos agendas très chargés. Votre présence témoigne de l’intérêt que vous attachez aux activités du Ministère de l’Environnement et Développement Durable.  **Mesdames et Messieurs les Experts ;**  **Distingués Invités et Chers Participants ;**  Il sied de vous rappeler que la République Démocratique du Congo s’est engagée à travers l’adoption du concept de protection des aires protégées à impliquer les communautés locales dans la gestion de la biodiversité.  Cependant, il n’y a pas à l’heure actuelle de textes réglementant spécifiquement les aires protégées. Mais, les mécanismes réglementaires pour contrôler l’utilisation inappropriée des AP sont décrits dans des textes applicables au niveau national. Il s’agit de :  - Loi 014 portant conservation de la nature en RDC ;  La loi n°82 du 28 mai portant réglementation de la chasse,  La loi n°011 du 29 août 2002, portant code forestier en RDC.  **Mesdames et Messieurs les Experts ;**  **Distingués Invités et Chers Participants ;**  Les mangroves fournissent des avantages et des services essentiels à la vie. Elles assurent la sécurité alimentaire des communautés locales, elles fournissent de la biomasse et des produits forestiers, elles favorisent le maintien des ressources halieutiques et participent à la protection des zones côtières, sans parler de leur capacité à atténuer les effets du changement climatique et d’autres phénomènes météorologiques extrêmes. Leurs ressources exceptionnelles offrent des cadres pour des recherches scientifiques et activités touristiques de grande valeur. La liste des bienfaits des mangroves est longue.  C’est pourquoi la préservation de l’écosystème des mangroves revêt une importance particulière vu qu’il il fait face à des graves défis, allant de l’élévation alarmante du niveau des mers à la biodiversité de plus en plus menacée.  Tel que vous pouvez le retenir, la Conférence générale de l’UNESCO à sa 38eme session a pris une solution visant à adopter le 26 juillet de chaque année, journée Internationale de la Conservation de la Mangrove qui est un écosystème unique, spéciale et vulnérable.  Le littoral est particulièrement pertinent en termes d’atténuation des effets du changement climatique et de sécurité alimentaire pour les communautés locales.  **Mesdames et Messieurs les Experts ;**  **Distingués Invités et Chers Participants ;** | |

Je m’en vais faire un bref état des lieux sur la gestion de parc Marin des Mangroves qui est un [parc marin](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aire_marine_prot%C3%A9g%C3%A9e) de la [République démocratique du Congo](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo). Elle fut créée en 1992. D'une superficie de 768 km2, elle est située sur la rive nord de l'embouchure du [Congo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Congo_(fleuve)), à proximité des localités de [Banana](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banana_(R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo)) et [Moanda](https://fr.wikipedia.org/wiki/Moanda_(R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo)) (territoire de Moanda). Le Parc Marin des Mangroves fait partie des zones humides d’importance internationale et à ce titre il a été inscrit à la Convention Ramsar le 18 janvier 1996. Depuis le 11 avril 2000, le Parc est repris dans le un registre des Sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques sont susceptibles de connaître des modifications. Ces zones humides exceptionnelles, qui existent dans de nombreux endroits, sont des espaces naturels précieux versés volontairement en République Démocratique du Congo comme patrimoine de l'humanité toute entière.  Protéger ces biotopes permettra d'assurer le bien-être des générations présentes et futures.

**Mesdames et Messieurs les Experts ;**

**Distingués Invités et Chers Participants ;**

Les deux piliers de la conservation sont la sensibilisation des communautés pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel et la lutte anti-braconnage, qui est avant tout un processus proactif qui se doit d'empêcher la mise à mort de tout produit de la faune ainsi que la coupe de la flore.

Je ne saurais terminer sans insister sur le fait que les systèmes de protection actuels du Parc Marin des Mangroves ne permettent pas un contrôle efficace de l’accès et de l’utilisation de la réserve, car les communautés locales ne participent pas activement à la prise des décisions de gestion de l’aire protégée. Aussi il s’observe l’inexistence de cadre de concertation entre les acteurs riverains et les gestionnaires de la réserve.

Je tiens à vous rassurer que le gouvernement de mon pays prend à sa juste valeur toutes les questions liées à l’environnement.

Les ressources naturelles et surtout environnementales de la RDC constituent aujourd’hui un espoir d’un avenir meilleur et sécurisé pour l’humanité.

Pour ce faire, chacun et chacune de nous a le devoir de les préserver en posant des actes responsables.

Depuis le 05 Juin 2021, l’humanité est entrée dans la décennie mondiale de la restauration des écosystèmes, les mangroves en font partie. D’où l’attention que j’accorde à la journée d’aujourd’hui 26 Juillet 2021 dédiée à la conservation des écosystèmes des Mangroves.

Je vous remercie.